


SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SUBVENTION

POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIELS AU MAZOUT

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

REQUÉRANT(S) :	PROPRIÉTAIRE(S) : ☐ Même que requérant
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :

INFORMATION RELATIVE À L'IMMEUBLE

Site de l'immeuble :	
☐ Unifamilial ☐ Duplex ☐ Triplex ☐ Autre immeuble à logements	
Le système de chauffage au mazout a-t-il été remplacé par un système alimenté à l'électricité ? ☐ oui ☐ non	
Début des travaux :	Fin des travaux :

DOCUMENTS À FOURNIR

- Tous documents ou factures attestant le retrait du système de chauffage au mazout, l'achat et l'installation du nouveau système de chauffage alimenté à l'électricité, comprenant notamment le nom et l'adresse de l'entrepreneur mandaté, son numéro de licence délivrée par la Régie du bâtiment du Québec, ainsi que la date, les coûts et la description des travaux ;
- Les entrepreneurs mandatés pour effectuer les travaux doivent détenir les licences appropriées et valides délivrées par la Régie du bâtiment du Québec ainsi que des numéros de TPS et de TVQ valides ;
- L'ensemble des travaux a été achevé selon les soumissions, plans et devis ;
- Les photographies démontrant le système de chauffage au mazout avant les travaux (incluant le réservoir de mazout) et le nouveau système de chauffage après les travaux ;
- La dernière facture de combustible au mazout précédant la date du retrait du système.

Attention ! Les documents doivent être lisibles et complets, à défaut, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

SIGNATURE

En signant ce formulaire, vous autorisez qu'un représentant de la Ville de Sainte-Julie vérifie, en personne ou par téléphone, la conformité des informations requises.

signature

date